

UN PROJET Tourné vers le soutien au patrimoine et au développement de l'innovation à l'échelle de la métropole

Le château Madame de Graffigny est un repère patrimonial qui s'est forgé une réputation à l'échelle de la métropole.

Si la Ville a engagé de nombreuses rénovations depuis son acquisition, le premier étage du site n'a bénéficié d'aucune intervention depuis le départ des occupants du GEC (Groupement des étudiants catholiques) en 1984. Son état devient préoccupant.

Depuis l'occupation de Françoise de Graffigny au XVIII^e siècle, le château a été remanié et parfois, lors de l'occupation allemande notamment, malmené. Il conserve aujourd'hui des volumes du XIX^e siècle et le témoignage de distribution en enfilade typique de l'aménagement du XVIII^e siècle. Eléonore Corbin, épouse Mauljean, occupa le château entre 1906 et

1925, le marquant aujourd'hui encore de particularités dues à ses aménagements (mosaïque, cage d'escalier, cheminées, boiseries, verrière...).

UN NOUVEAU LIEU D'INNOVATION ET DE RÉSIDENCE POUR L'AGGLOMÉRATION

La perspective de rénovation du premier étage, principalement tournée vers la création d'espaces de vie, inscrit l'ensemble du château Madame de Graffigny en un véritable lieu d'accueil. Ainsi, du patrimoine, il se tourne vers l'innovation, ouvrant l'accès à de futures résidences destinées au domaine de la recherche. Collectivités, structures, institutions, universités : ce laboratoire ouvert à tous au travers d'un projet commun partage un même objectif, celui d'une rencontre avec le public.



CE PROJET EST LE VÔTRE ! NOUS COMPTONS SUR VOTRE GÉNÉROSITÉ ET VOTRE SOUTIEN FINANCIER POUR LE MENER À BIEN !

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la rénovation du 1er étage du château Mme de Graffigny à Villers-lès-Nancy et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune de Villers-lès-Nancy ou au fonctionnement de la Fondation Lotharingie abritée par la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds substantiels à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.
Chèque à l'ordre de : « FONDATION LOTHARINGIE - CHÂTEAU MME DE GRAFFIGNY »

Mon don est de _____ euros

et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu **OU** l'impôt sur la fortune **OU** l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires). Un don de 500 € = 300 € d'économie

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don pour ce projet ?

PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !

◆ Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/51419

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !



PAR COURRIER :

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de : Fondation Lotharingie - Château Mme de Graffigny (voir coordonnées au verso)

Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Fondation du patrimoine, délégation Lorraine.

L'ensemble des dons sera affecté à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune de Villers-lès-Nancy ou au fonctionnement de la Fondation Lotharingie abritée par la Fondation du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration est abandonné ou s'il n'est pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et tel que validé par la Fondation Lotharingie et par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage en fin de travaux, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune de Villers-lès-Nancy ou au fonctionnement de la Fondation Lotharingie abritée par la Fondation du patrimoine. La Fondation Lotharingie, abritée par la Fondation du patrimoine, s'engage à créditer le compte du maître d'ouvrage des sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 6% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FRANÇOISE DE GRAFFIGNY, MAÎTRESSE DES LIEUX



La personnalité la plus célèbre ayant occupé le château est celle qui lui a donné son nom : Françoise D'Apponcourt, épouse de Graffigny. Elle a entretenu une correspondance suivie avec Voltaire et Diderot. Elle est l'auteur des *Lettres d'une Péruvienne*.

UNE RÉNOVATION PATRIMONIALE ENGAGÉE UN LIEU OUVERT À TOUS



La Ville investit chaque année pour la remise en état du rez-de-jardin. Depuis 2015, quatre pièces du château, dont la salle des mariages, ont fait l'objet d'une rénovation.

Avec le soutien de :

**métropole
GrandNancy**



LA FONDATION LOTHARINGIE EN QUELQUES MOTS...

La **Fondation Lotharingie**, abritée par la **Fondation du patrimoine**, a pour objet d'apporter un soutien financier aux actions de restauration, de mise en valeur, de préservation et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier et naturel relatif aux ensembles architecturaux suivants :

- Le Palais Ducal de Nancy
- Le Parc de la Pépinière
- La Chartreuse de Bosserville

Mais aussi sur décision de son Conseil d'administration, de tout élément remarquable du patrimoine de la Métropole du Grand Nancy. Les dons en provenance des particuliers, comme des entreprises, bénéficient des déductions fiscales autorisées par la loi :

- 66 % du don pour l'impôt sur le revenu
- 75 % du don pour l'impôt sur la fortune
- 60 % du don pour l'impôt sur les sociétés pour les entreprises

La présente souscription ouverte par la Fondation Lotharingie est appuyée, pour sa mise en œuvre, par la délégation Lorraine de la Fondation du patrimoine qui recueillera et centralisera les dons.

FONDATION DU PATRIMOINE DE LORRAINE

62, rue de Metz - 54000 NANCY
Tél. 03 83 46 86 35

lorraine@fondation-patrimoine.org
lorraine.fondation-patrimoine.org



**APPEL AU MÉCÉNAT
ET AU FINANCEMENT
PARTICIPATIF POUR
LA RÉNOVATION DU
PREMIER ÉTAGE DU
CHÂTEAU MADAME
DE GRAFFIGNY À
VILLERS-LÈS-NANCY**